

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ•ÉGALITÉ•FRATERNITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENTENCE

Paris, le 11 décembre 2024

COMMUNIQUÉ

Madame la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, condamne fermement les récentes dégradations de permanences parlementaires. En effet, depuis une semaine plus d'une trentaine de permanences ont été visées.

Elle tient à rappeler que les permanences des députés sont des lieux d'accueil des citoyens dans les territoires, d'écoute et de dialogue.

La détresse et les inquiétudes, aussi légitimes qu'elles soient, ne sauraient s'exprimer par l'intimidation à l'endroit de représentants démocratiquement élus.

La Présidente veillera à ce que chaque député victime de ces dégradations soit accompagné par les services de l'Assemblée nationale dans le processus de dépôt de plainte et puisse bénéficier de la protection fonctionnelle quand cela s'avère nécessaire.